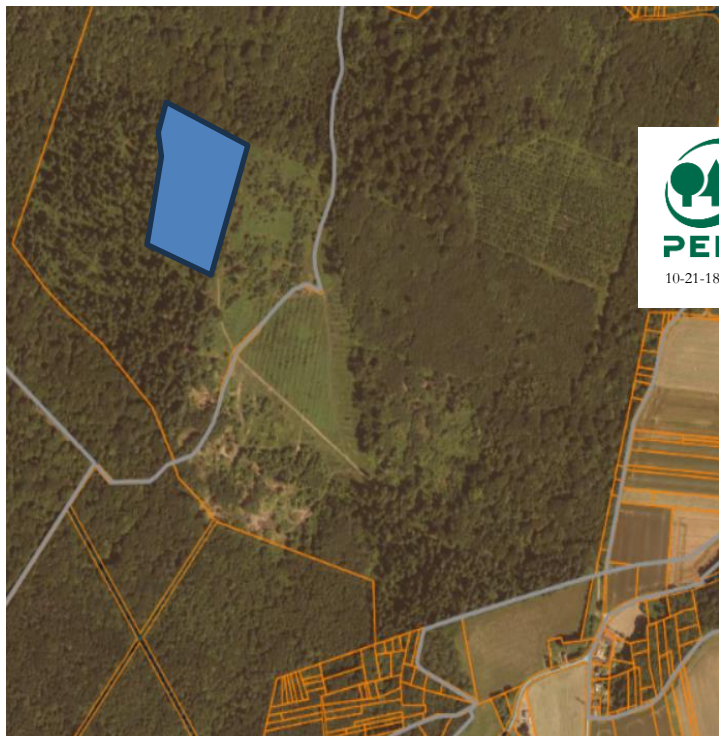


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF du bois de Thiescourt
Certification PEFC : 10-21-18/1941

Département Oise (60)
Localisation Noyon Sud-Ouest
Commune Thiescourt

Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,864651°
 Latitude : 49,545336°

Point de Rencontre Hameau de l'Écouvillon
Sécurité conseillé

Essence principale	Douglas
Volume présumé	827 m3
Nombre d'arbres	222
Volume moyen	3.73 m3

Marquage et numérotation Arbres vendus : ceux marqués au corps d'un trait jaune horizontal.
Coupe rase de la zone concernée

Lot estimé par Visite JMP et LE/ propriétaire
 Entrée par le hameau de l'Écouvillon. Ouvrir le portail vert.

Expert SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/ Aisne
 Tel :03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 04/05/2026

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total présumé		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Douglas				4	5	41	52	53	29	27	7	3			221	820	3.71
	Grandis												1		1	7	7.00	
															222	827	3.73	

Clauses particulières

Pas d'exploitation du 01/11/26 au 15/02/27

Stockage : retournement camion au bout du chemin empierré le long de la Parcelle.

Exploitation : coupe rase, terrain apte à la replantation.
 Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.
 Vous pouvez contacter David AVRIL au 06.09.58.54.73

Délai : d'exploitation, de vidange et réparations le 30 Septembre 2027.

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement :

Le prix principal de la vente sera payé en trois fractions : 20% par virement dans les 15 jours de l'acceptation de l'offre, et deux billets à ordre de 40% chacun, acceptés et avalisés par la banque de domiciliation, pour les échéances des 30-10-2026 et 30-01-2027. La TVA à 20% sur le total du prix sera ajoutée au premier versement.

Après le règlement total, par virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente.

CVO : payée par le vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

